

Assemblée communale

Lundi 19 décembre 2022



Bulletin d'informations communales

Numéro 69

Assemblée communale
du
lundi 19 décembre 2022

Salle du Devin
20h00

Bulletin d'informations communales

Numéro 69



Commune de Gletterens

Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Gletterens sont convoqués en Assemblée communale

**le lundi 19 décembre 2022 à 20h00
à la salle polyvalente du Devin**

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 31.05.2022**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 69, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch
- 2. Approbation des statuts de l'ADIS-Broye**
- 3. Approbation du règlement de portée générale sur la petite enfance**
- 4. Budget de fonctionnement 2023**
Présentation du budget de fonctionnement 2023
- 5. Budget des investissements 2023**
Présentation d'un investissement de CHF 1'500'000.- pour un bâtiment de l'édilité
- 6. Rapports de la commission financière**
- 7. Approbation de l'augmentation de la taxe immobilières de 2.0 à 2.5 pour mille dès 2023**
- 8. Approbation de l'augmentation de l'impôt communal de 58.9 à 68.9 dès 2023**
- 9. Approbation du budget de fonctionnement 2023**
- 10. Approbation de l'investissement de CHF 1'500'000.- pour un bâtiment de l'édilité**
- 11. Présentation du plan financier 2023-2027**
- 12. Divers**
 - 12.1. Présentation de la répartition du budget d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port et de la plage
 - 12.2. Présentation des recommandations du contrôle des prix (Confédération) sur le règlement des déchets approuvé le 15.12.2020
 - 12.3. Mise en place zone 30 centre village - état des lieux
 - 12.4. Éclairage public - retour sur le sondage envoyé aux habitants

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales, les budgets 2023 ainsi que les différents règlements et statuts sur le site www.gletterens.ch en fichiers informatisés ou à l'administration communale en version papier.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mai 2022



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 31.05.2022

Présidence	:	M. Nicolas Savoy, Syndic
Présents	:	55 personnes
Dont ont le droit de vote	:	52 personnes (majorité à 24 pour les comptes et 27 pour les autres objets)
Excusés	:	Mme et M. Sylvia et Ariel Decrauzat, Mmes Carine Descombes, Camille Dubois, Isabelle Tomare et Valérie Schwarz et M. Marc Huguenot
Scrutateurs	:	Mme Anne Kummli et M. Frédéric Ballaman
Mode de convocation	:	- insertion dans la feuille officielle n° 20 du 20.05.2022 - affichage au pilier public - convocation par tout-ménage - sur le site Internet www.gletterens.ch
Prise du procès-verbal	:	Christelle Bormand, secrétaire communale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 janvier 2022**
 - Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 67 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2021**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2021
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2021
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnements et d'investissements 2021
3. **Approbation de la vente de la parcelle n° 683 RF Gletterens et de 6 places de parcs attenantes**
4. **Renouvellement de l'organe de révision pour les années 2023 à 2025**
5. **Informations diverses**
 - Infrastructures port et plage
 - Infrastructures édilité
 - Fiscalité
6. **Divers**

A 20h00, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a trois invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravaning.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 janvier 2022

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 67 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 janvier 2022 est approuvé avec 48 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2021

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2021

M. Savoy explique les différents points mentionnés dans le bulletin d'informations communales n° 68 pour les postes où il y a des variations importantes.

Questions / Remarques :

Une citoyenne revient sur les propos du Syndic concernant la future STEP régionale et dit qu'il y avait également le site d'Avenches qui avait été discuté.

M. le Syndic répond par la positive et dit que le site choisi est St-Aubin.

Une citoyenne demande si l'augmentation des salaires correspond à l'engagement de l'employé supplémentaire.

M. le Syndic répond qu'il ne s'agit pas du salaire de l'employé et que les travaux effectués dans la Commune voisine couvre en partie le salaire de cet employé.

Une citoyenne demande également le détail du compte « frais de réception et de délégations ».

M. le Syndic répond qu'il s'agit de différentes organisations d'assemblée dont le médico-social et Pro Senectute qui n'était pas prévues.

Une citoyenne demande la confirmation que le montant au bilan dans le compte « débiteurs impôts » en négatif a été mis dans le compte « actif transitoire ».

Mme Bornand répond qu'effectivement les acomptes d'impôts sont désormais mis dans les actifs transitoires avec le changement de logiciel comptable.

2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à Mme Annie Dubey, membre de la commission financière. Mme Annie Dubey lit le rapport de la commission financière qui donne un préavis favorable aux comptes de fonctionnement 2021 et invite les citoyens présents d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 et remercie le Conseil communal pour les explications donnés lors de leur entretien.

M. le Syndic remercie Mme Annie Dubey ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Présentation des comptes d'investissements 2021

2.4 Rapport de la commission financière

M. Savoy passe la parole à Mme Annie Dubey qui lit le rapport de la commission financière. Cette dernière préavise favorablement les comptes d'investissements et propose à l'Assemblée d'accepter ces comptes.

Mme Annie Dubey lit également le rapport de l'organe de révision qui recommande d'approuver les comptes 2021.

M. le Syndic remercie Mme Dubey ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2021

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont approuvés avec 42 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

3. Approbation de la vente de la parcelle n° 683 RF Gletterens et de 6 places de parcs attenantes

M. Emmanuel Page se récusé de l'Assemblée communale à 20h26 concernant le point 3, pendant toutes les délibérations et revient après le vote.

M. le Syndic informe que la Commune a été approchée par une personne pour acheter cette parcelle CHF 500.- le m2 et six places de parc attenantes à CHF 6'000.- par place de parc, soit au total CHF 432'500.-.

Questions / remarques

Une citoyenne demande s'il s'agit d'une vente en DDP ou d'une vente directe et qu'elle ne trouve pas normal de vendre le patrimoine communal pour moins de CHF 500'000.-.

M. le Syndic répond que cela est une vente et non un droit de superficie.

Un citoyen demande si la parcelle est équipée.

Il lui est répondu que la parcelle n'est pas équipée et les infrastructures seront payées par le futur acquéreur.

Une citoyenne demande de combien de maison il s'agit et de qui il s'agit.

M. le Syndic répond que ce serait pour la construction de maisons mitoyennes et qu'il s'agit de M. Emmanuel Page qui en a fait la demande.

Une citoyenne intervient pour dire que ce serait bien d'utiliser le bénéfice de cette vente pour refaire la passerelle au bord du lac.

Un citoyen demande le sapin qui se trouve sur la parcelle sera coupé et si cette vente est refusée, est-ce que ce terrain sera remis en vente s'il y a une proposition.

M. le Syndic répond que concernant le sapin, cela dépend s'il est protégé ou non mais qu'il pourrait être coupé moyennant une compensation de replanter une essence.

En ce qui concerna la vente, si elle est refusée ce soir, le Conseil ne reviendrait pas directement avec une nouvelle proposition à court terme.

La vente de la parcelle n° 683 RF Gletterens et de 6 places de parcs attenantes est refusée par 27 voix contre, 21 voix pour et 4 absentions.

4. Renouvellement de l'organe de révision pour les années 2023 à 2025

M. le Syndic passe la parole à M. Sébastien Guinnard, Président de la commission financière.

Ce dernier recommande de renouveler le mandat de la Fiduciaire Fiducor pour un deuxième mandat de 3 ans.

Le renouvellement de l'organe de révision pour les années 2023 à 2025 est approuvé à l'unanimité.

5. Informations diverses

Infrastructures port et plage

M. le Syndic passe la parole à M. Eric Soutter, Conseiller communal responsable des bâtiments et du port.

M. Soutter indique qu'il y a eu de gros dégâts suite aux inondations. La passerelle des castors a été fermée et doit être refaite avant de pouvoir être à nouveau utilisée.

Il y a plusieurs possibilités. Le montant de cette rénovation est conséquent, le dernier chiffre articulé est de CHF 750'000.-, pour la variante la plus chère mais la plus pérenne. Il comprend le remplacement de la structure (pieux et traverses) en métal ainsi que le cheminement en bois. Pour garder une certaine logique et, en cas d'un accord du législatif pour cette rénovation, la passerelle bordant la plage serait justifiée.

Dans le cas contraire, cette dernière pourrait être remplacée par un simple empiècement séparant la roselière de la plage. Le Conseil communal est conscient que la passerelle des « Castors » fait partie intégrante de l'image touristique de la Commune et qu'elle est appréciée par de nombreux citoyens.

Il n'en reste pas moins que c'est un gros investissement et que, compte tenu d'autres projets, celui-ci n'est pas forcément prioritaire.

M. Soutter explique les différents avantages et inconvénients si elle est refaite ou non :

Si la passerelle est réalisée :

- Passerelle entrée dans le patrimoine émotionnel de notre Commune.
- Accessibilité facilitée à la zone balnéaire
- Infrastructure de base en métal
- Coût élevé pour une structure durable

Si la passerelle est abandonnée :

- Engorgement passerelle /pont
- Perte d'image
- Aménagement différent des infrastructures (empièchement, jetée et cheminement en bois)
- Economie non négligeable d'un gros investissement

Infrastructures édilité et bâtiment communaux

M. Soutter explique également les deux autres priorités du Conseil communal, soit :

Rénovations bâtiments communaux et l'immeuble «Volg»

- Pour une Commune Cité de l'énergie, nous devons impérativement passer aux énergies renouvelables.
- Rationalisation du chauffage au centre village (Administration, cure, restaurant et éventuellement église)
- Possibilité d'alimenter d'autres bâtiment (projet immeuble centre village)
- Assainissement énergétique de certain bâtiment (Volg)

Hangar de la voirie sis Route de la Ria

- Le bâtiment actuel n'est plus aux normes et se trouve sur le terrain de l'AISDPG
- Il n'est plus adapté pour les véhicules de l'édilité
- Nous ne sommes que locataires de l'AISDPG
- Possibilité d'inclure un nouveau local pour la jeunesse

M. Soutter indique une estimation approximative concernant les différentes priorités du Conseil, soit :

Bâtiment de l'édilité :	env. 1,5mios
Changement des chauffages :	env. CHF 500'000.-
Passerelle :	env. CHF 750'000.-

M. Soutter indique que le port est rentable mais il y a passablement de matériel à renouveler.

Fiscalité

M. le Syndic informe que depuis quelques temps les budgets sont présentés déficitaires. Les comptes sont moins alarmants que prévus.

M. le Syndic dit qu'il y a env. 3,5 mios à investir ces prochaines années. Certains postes fiscaux sont très bénéficiaires mais cela pourrait être beaucoup moins rentables ces prochaines années.

La bonne nouvelle c'est qu'une analyse sera effectuée avec MCH2 et un plan financier sera présenté à la fin de l'année qui prendra en considération les différents investissements proposés.

Questions / Remarques

Une citoyenne revient sur les propos de la passerelle qui serait faite en métal. Est-ce que Pro Natura serait d'accord.

M. le Syndic répond que cela a déjà été discuté avec l'Association de la Grande Cariaie qui est favorable. Le problème est plutôt de quand effectuer les travaux, à cause des nidifications et passages de certains oiseaux migrateurs.

Une citoyenne revient sur le problème du cash-flow et propose de modifier l'échelonnement des factures afin de lisser la période de rentrée de liquidité.

Une citoyenne demande ce qu'il adviendra du bâtiment de l'édilité.

Mme Emilie Lesquereux, Conseillère communale en charge des écoles, informe qu'il y a juste assez de place pour 2023 pour les écoliers mais il n'y aura plus assez dès 2024. Le bâtiment serait donc détruit pour faire place à des infrastructures mobiles.

Il est répondu que concernant le bâtiment Volg, qu'aucune option n'a été décidée pour l'instant car une réflexion globale du bâtiment doit être faite.

Une citoyenne demande s'il ne pouvait pas y avoir des subventions pour refaire la passerelle.

M. le Syndic répond que c'est en cours d'étude. Il y a le fonds d'équipement touristique régional, la société de développement Portalban-Tourisme. En étant optimiste, il pourrait y avoir CHF 100'000.- à CHF 150'000.- de subvention possible.

Cette citoyenne demande si cette passerelle est fermée jusqu'à ce qu'elle soit refaite totalement ou si elle peut être « rafistolée » en attendant.

M. Soutter indique que cela fait 3 ans qu'elle est entretenue et réparée mais suite aux inondations, la Commune pourrait aller changer tous les jours des planches.

Il s'agit d'une fermeture car cette passerelle n'est pas sécurisée et en cas d'accident c'est la Commune qui est responsable.

Une citoyenne demande des précisions concernant les empièvements et dit que c'est plus difficile de passer sur la passerelle « ronde » pour les personnes à mobilité réduite.

M. Soutter indique que le Conseil est tout à fait conscient du besoin des citoyens concernant la passerelle c'est pourquoi elle est dans les priorités du Conseil. L'empièchement serait effectué en cas de refus de réfection de la passerelle et remplacerait l'actuel « plancher » sur la plage.

Un citoyen demande si la structure est toujours en état.

M. Soutter informe que la structure est faite en pieux de chêne et la durée de vie est estimée à 15-20 ans et que non elle n'est plus en bon état.

Plusieurs citoyens interviennent pour proposer de faire de faire un chemin en pierre, sur le fait de réparer les planches ou les piliers qui sont à refaire, sur la possibilité de faire intervenir l'armée, d'organiser un sponsoring, que la nature va reprendre ses droits si elle n'est pas entretenue rapidement.

M. le Syndic répond que le Conseil prend en considération le souhait de l'Assemblée pour une prochaine réouverture de cette passerelle mais que tant qu'il y a un risque d'accident, la passerelle restera fermée.

Un citoyen demande si c'est possible de mettre une patte d'oie au croisement du chemin des Rappes et de la route de Portalban.

Le Conseil prend note de la remarque.

10. Divers

Questions / Remarques :

Une citoyenne demande ce qu'il en est concernant le règlement des déchets qui a été voté il y a une année et demie.

M. le Syndic répond que des nouveaux prix devront être soumis à « M. Prix. » pour une validation de ce règlement.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et remercie, au nom du Conseil communal, les citoyens présents à cette Assemblée. M. le Syndic remercie également tous ses collègues du Conseil communal et tous les employés communaux pour tout le travail fourni.

M. le Syndic invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié au Restaurant du Cygne et souhaite un bel été à toute l'Assemblée.

Fin de la séance à 21h23

La Secrétaire : Christelle Bormand

Le Syndic : Nicolas Savoy

2. Approbation des statuts de l'ADIS-Broye

La nouvelle loi cantonale sur la défense incendie et les secours (LDIS), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, impose aux communes du canton de Fribourg de s'organiser en association de district.

Dans le cadre du district de la Broye, les communes et les Etats-Majors des corps de sapeur pompiers concernés (pour notre Commune, le CSPI d'Agnens) ont travaillé en étroite collaboration à la mise en œuvre des nouvelles dispositions cantonales. Ce travail a démarré en mars 2019 en collaboration avec les services de la Préfecture. Il a abouti le 1^{er} juin 2022 par l'adoption des exécutifs des statuts de l'ADIS Broye et à sa création.

Le bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye sera composé de deux compagnies divisées en 11 sections. Pour notre Commune, la base de départ reste la caserne de St-Aubin. Le matériel sera transféré et mis à disposition du nouveau bataillon et les locaux seront loués par l'ADIS-Broye à la Commune de St-Aubin propriétaire de ces derniers.

Les règlements d'organisation du Bataillon, du personnel et des finances de même que le budget de l'ADIS-Broye, ainsi que la taxe d'exemption arrêtée à CHF 100.- par personne, ont été approuvés par les communes lors de l'Assemblée des délégués de septembre 2022. Pour notre Commune, pas de grand changement au niveau des coûts puisqu'ils seront équivalant au montant annuel que nous versions pour le CSPI d'Agnens.

Nous vous rendons également attentifs que la mise en place de la LDIS n'est pas un choix pour les communes mais une obligation.

Le Conseil communal encourage son législatif à adopter ces statuts lors de l'Assemblée du 19 décembre 2022.

Ces statuts ne seront pas lus article par article lors de l'Assemblée communale du 19 décembre 2022. Ils sont disponibles en version papier à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch avec une présentation Powerpoint. Le Conseil communal est à votre disposition pour d'éventuelles informations et questions complémentaires, lors de l'Assemblée communale.

3. Approbation du règlement de portée générale sur la petite enfance

En 2011, le canton demandait aux communes fribourgeoises de soutenir les familles à allier vie familiale et vie professionnelle, selon les articles 6 et 11 de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LSte). Pour l'accueil familial de jour, l'Association des P'tits Pruneaux qui gère pour les communes de l'Association, la garderie et les accueillantes en milieu familial (mamans de jour) cela a été fait rapidement. Pour la Commune de Gletterens et l'ouverture de l'accueil extra-scolaires des P'tits Lacustres, cela a également été mis sur pieds. Jusqu'à fin 2022, nous n'avions pas encore de structure d'accueil telle que des crèches. En septembre dernier, la garderie Little Green House a ouvert ses portes à Belmont-Broye. Le canton, par le biais du SEJ (Service enfance et jeunesse), est venu nous rappeler les directives cantonales pour répondre à la demande de placement d'enfants préscolaires et ainsi pouvoir soutenir les familles de façon optimale. Une grille tarifaire dégressive ainsi qu'une convention

avec la crèche citée en sus ont été validées et un règlement de portée générale a dû être mis en place. L'avantage d'un règlement de portée générale évite de devoir faire une nouvelle convention pour chaque structure d'accueil, que choisirait des parents.

Nous avons donc, avec les recommandations du SEJ, présenté 15 paliers différents de revenu déterminant, calculé de la manière suivante :

Le revenu déterminant se base sur le revenu annuel net du dernier avis de taxation (code 4.910), auquel sont ajoutés :

- a. Les primes de caisse-maladie et accidents (codes 4.110) ;
- b. Les autres primes et cotisations (code 4.120 et code 4.130) ;
- c. Les rachats d'années d'assurance (code 4.140) ;
- d. Les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.- (code 4.210) ;
- e. Les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.- (code 4.310) ;
- f. 5% de la fortune imposable (code 7.910) ;

Pour les personnes imposées à la source, le revenu déterminant est donné par l'addition du :

- g. 80% du revenu brut soumis à l'impôt ;
- h. 5% de la fortune imposable selon les données fiscales disponibles.

Le SEJ nous recommande un point d'inflexion à prendre en compte. Ils suggèrent qu'à CHF 80'000.- de revenu déterminant, les parents ne paient que CHF 40.- ou 33% la journée en crèche, pour un prix effectif de CHF 120.- la journée.

Dans notre proposition de grille tarifaire, à CHF 80'000.- de revenu déterminant, les parents paient CHF 57,20 leur journée en crèche. Toutefois, le prix d'une journée à Little Green house à Domdidier est de CHF 130.- et une majorité des familles demandeuses, y placent leur(s) enfant(s). Cela représente donc une participation des parents à hauteur de 44% et de 66% pour la Commune soit CHF 72,80 la journée.

Nous avons tenté de nous rapprocher au mieux de la recommandation du SEJ. Le SEJ suggère d'aller jusqu'à CHF 150'000.- de revenu déterminant, mais pour notre grille tarifaire, nous nous sommes arrêtés à CHF 115'000.-, en estimant que c'était déjà un revenu relativement haut et que les parents faisant le choix de placer leurs enfants en crèche, arriveraient à le financer.

Selon les informations prises auprès des familles ayant des enfants de 0 à 4 ans, et selon leur revenu déterminant pour 2021, la Commune de Gletterens a mis au budget un montant de 20'000.- pour 2023, sans exclure que des demandes supplémentaires pourraient intervenir en cours d'année.

Pour le règlement de portée générale, il régit les rapports financiers entre la structure d'accueil, les parents et la Commune. Celui-ci pourra être utilisé pour toutes les structures du canton de Fribourg.

Le Conseil communal encourage son législatif à adopter ce règlement de portée générale ainsi que sa grille tarifaire, lors de l'Assemblée du 19 décembre 2022.

Ce règlement de portée générale sur la petite enfance ne sera pas lu article par article lors de l'Assemblée communale du 19 décembre 2022. Il est disponible avec la grille tarifaire en version papier à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch. Le Conseil communal est à votre disposition pour d'éventuelles informations et questions complémentaires lors de la prochaine Assemblée.

4. Budget de fonctionnement 2023

Le Conseil communal a analysé les différentes possibilités pour tenter d'équilibrer le budget sans une baisse drastique de nos prestations. En effet, la première mouture pour un budget 2023 dégagait un déficit de plus de CHF 350'000.-. Dans la mesure où le budget 2022 présentait un déficit plus ou moins équivalent et que les comptes 2022 vont dans le sens de ce dernier, le Conseil communal ne peut continuer à présenter des budgets avec des pertes aussi conséquentes sans mettre en péril la stabilité financière du ménage communal.

Par suite d'exercices déficitaires depuis 2018, à l'exception de l'année 2020, il n'est plus possible de puiser dans des réserves qui n'existent plus et comme annoncé déjà depuis plusieurs Assemblée, la Commune souffre d'un grave problème de cash-flow depuis deux ans. Elle doit jongler pour payer dans des délais raisonnables les factures courantes. Pour l'an prochain, sans une stabilisation de nos comptes, il sera difficile d'emprunter de l'argent pour d'éventuel investissement, d'obtenir une ligne de crédit pour pallier le manque de cash-flow et surtout d'honorer dans les délais les participations aux différentes Associations communales, de districts et cantonales.

Le Conseil communal rappelle également que les charges liées aux participations pour les Associations et les divers services de l'État représentent plus de 60% de notre budget. Ces dernières sont, malheureusement, en constante augmentation et il est difficile d'influencer à la baisse ces charges.

Pour cette Assemblée, nous vous présentons un budget 2023 en version MCH2 selon les directives cantonales et leurs mises en applications au 01.01.2022. Plusieurs postes comptables ont été soit supprimés ou regroupés. Il est donc difficile de comparer le budget 2022 avec le budget 2023 d'autant que les comptes 2022 qui vous seront présentés seront également selon le modèle comptable MCH2.

Vous trouverez, ci-dessous, les principales modifications et augmentations de ce budget 2023. Nous devons également noter que les charges liées pour 2023 ont augmenté d'environ CHF 112'500.-. Sur ce montant la Commune ne fait que répercuter les coûts supplémentaires de certaines Associations, principalement les écoles et le médico-social.

Concernant les salaires des employés de la Commune, ils ne sont plus réunis comme auparavant dans un seul poste comptable, mais répartis dans les dicastères, en fonction de la charge de travail effectuée dans ces derniers.

Eaux usées

Ce dicastère est à nouveau déficitaire pour ce budget. Légalement, nous devrions augmenter la taxe de bases et la taxe d'utilisation, mais dans la mesure où nous présenterons un nouveau règlement sur les eaux usées en mai 2023 et que de nouvelles tarifications seront proposées avec un effet rétroactif au 01.01.2023, le Conseil communal juge plus opportun de discuter des nouvelles taxes lors de l'Assemblée des comptes en mai 2023. Ce dicastère est donc proposé de façon équilibrée en tenant compte d'une validation du nouveau règlement lors de la prochaine Assemblée citée en sus.

L'agenda est le suivant :

- Fin janvier 2023 : Calcul des différentes taxes (bases, utilisation, etc.) qui devront tenir compte d'une participation à la STEP régionale et à l'entretien des infrastructures communales
- Fin février 2023 : Finalisation du règlement et envoi au contrôle des prix de la Confédération (Monsieur Prix)
- Mi-avril 2023 : Validation par les services du canton des nouveaux documents
- Fin mai 2023 : Présentation en Assemblée pour approbation du nouveau règlement sur l'eau et l'épuration

0220.3132.00 Honoraires d'avocats

La procédure d'indemnisation pour le changement de zone de l'article RF 85 (La Châtelaine) intenté par le propriétaire à l'encontre de la Commune est pour le moment gelé. Ce gel est dû à l'éventuel achat de cette parcelle. Plusieurs dossiers ont été déposés chez le propriétaire et si, un de ces derniers, devrait aboutir, la demande d'indemnisation deviendrait en principe caduque. Dès lors, le Conseil communal serait en droit de demander le remboursement des frais engagés. En dehors du dossier cité en sus, le Conseil communal a de plus en plus souvent des avis de droit pour le traitement de dossiers et pour des plaintes déposées à l'encontre de tiers ou par des tiers.

1500.3132.00 Prestations de tiers / bureau technique

Ce poste concerne le contrôle incendie des bâtiments pour les structures privées et publiques. Ces contrôles seront facturés aux propriétaires et nous retrouvons les montants encaissés sur le poste comptable numéro 1500.4260.00 remboursements de tiers.

5451.3612.00 Part. aux P'tits Pruneaux

Il y a une augmentation de CHF 18'000.- principalement due à l'augmentation des charges pour les mamans de jour (+ grand nombre d'heures de garde).

5451.3636.01 Subvention pour l'Accueil extrafamiliale de jour (crèches)

Mise en place du règlement de portée générale sur la petite enfance. Le montant est calculé selon la demande des parents qui placent leurs enfants en crèche. L'estimation pour 2023 est de CHF 20'000.-, mais pourrait être revue à la hausse en cas de demandes supplémentaires dans le courant de l'année.

6155.4250.00 Recettes horodateurs et abonnements

Compte tenu des résultats de la dernière saison, ces recettes ont été revue à la baisse pour 2023.

7201.3143.00 Entretien des infrastructures

Une partie du montant sera utilisée pour la remise en état d'une conduite dans le quartier de la Pépinière. Plutôt que de changer cette dernière, nous avons, avec les nouvelles technologies, la possibilité de chemiser cette conduite sans engendrer de gros travaux de fouille.

7201.3612.00 Participation aux frais de l'AIEE

Une augmentation d'environ CHF 20'000.- par Commune membre pour le renforcement du service de piquet (contrôle permanent des installations) et l'augmentation des coûts des produits chimiques (+ 18%). Le Comité de l'AIEE fera un investissement d'environ CHF 350'000.- pour la remise en état de certaines installations à la suite des dégâts survenus durant la dernière crue. Ces dégâts ne sont malheureusement pas couverts par une assurance.

7900.4260.00 Remboursements de tiers

Nous refacturerons à la Corporation du caravaning les frais inhérents à la mise en place du PAD, ainsi qu'à des demandes de tiers pour des changements de zone.

8500.3612.00 Promotion économique

Il y a une légère diminution due à la baisse de la subvention que nous accordons à la COREB. Cette dernière a proposé aux communes de rester pour 2023 à CHF 8,50 par habitant. Dès 2024, la nouvelle loi cantonale sur le tourisme, qui est entrée en vigueur le 01.01.2023, sera répercutée sur les communes. Pour notre Commune, qui a une vocation touristique, nous devrions participer pour un montant supplémentaire estimé à environ CHF 10'000.- en sus de notre participation qui s'élève pour le moment à environ CHF 9'000.-.

9100.4xxx.xx Impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques et morales

Le Conseil communal propose une augmentation de de 58.9 à 68.9 quelques simulations ci-dessous, selon la situation du ou des contribuables :

Exemples de taxation					
	Revenu imposable	Cote cantonale	Taux à 0.589	Taux à 0.689	Augmentation annuelle
couple marié avec enfants					
	167 812.00	17 191.80	10 125.97	11 845.15	1 719.18
	83 051.00	6 113.30	3 600.73	4 212.06	611.33
Couple marié sans enfants					
	193 766.00	20 744.90	12 218.75	14 293.24	2 074.49
	69 521.00	4 599.10	2 708.87	3 168.78	459.91
Personne seule avec enfant(s)					
	58 887.00	3 513.85	2 069.66	2 421.04	351.39
	50 579.00	2 701.80	1 591.36	1 861.54	270.18
Personne seule sans enfant					
	53 741.00	4 541.55	2 674.97	3 129.13	454.16
	63 261.00	5 758.55	3 391.79	3 967.64	575.86
Quelques exemples d'impôts sur la fortune					
Fortune imposable	230 580.00	335.00	197.32	230.82	33.50
Fortune imposable	624 340.00	1 748.05	1 029.60	1 204.41	174.81
Fortune imposable	60 661.00	98.15	57.81	67.63	9.82
Fortune imposable	1 514 311.00	4 997.20	2 943.35	3 443.07	499.72

9101.4021.00 Contribution immobilière

Le Conseil communal propose d'augmenter d'un demi-point la contribution immobilière pour 2023.

A titre d'exemple :

Un bien estimé à CHF 400'000.- (taxation fiscale) à un taux de 2 pour mille = CHF 800.-, la même estimation avec un taux à 2,5 pour mille = CHF 1'000.- soit une augmentation de CHF 200.- annuelle ou CHF 17.- mensuelle

9100.4002.00 Impôts à la source

Au regard des chiffres 2022, nous constatons une forte baisse de cette entrée fiscale soit un peu plus de 50%, nous avons répercuté cette baisse dans le montant pour 2023.

Pour le reste des postes concernant les entrées fiscales, nous gardons une certaine stabilité, pour le moment...

5. Budget des investissements 2023

Présentation d'un investissement de CHF 1'500'000.- pour un bâtiment de l'édilité

Depuis plusieurs années, le Conseil communal, en collaboration avec les employés de commune, se penchent sur la mise en place d'un nouveau bâtiment pour l'édilité. A l'heure actuelle, le hangar qui est utilisé est sis sur le terrain de l'AISDPG qui aura besoin, à moyen terme, d'agrandir les structures scolaires.

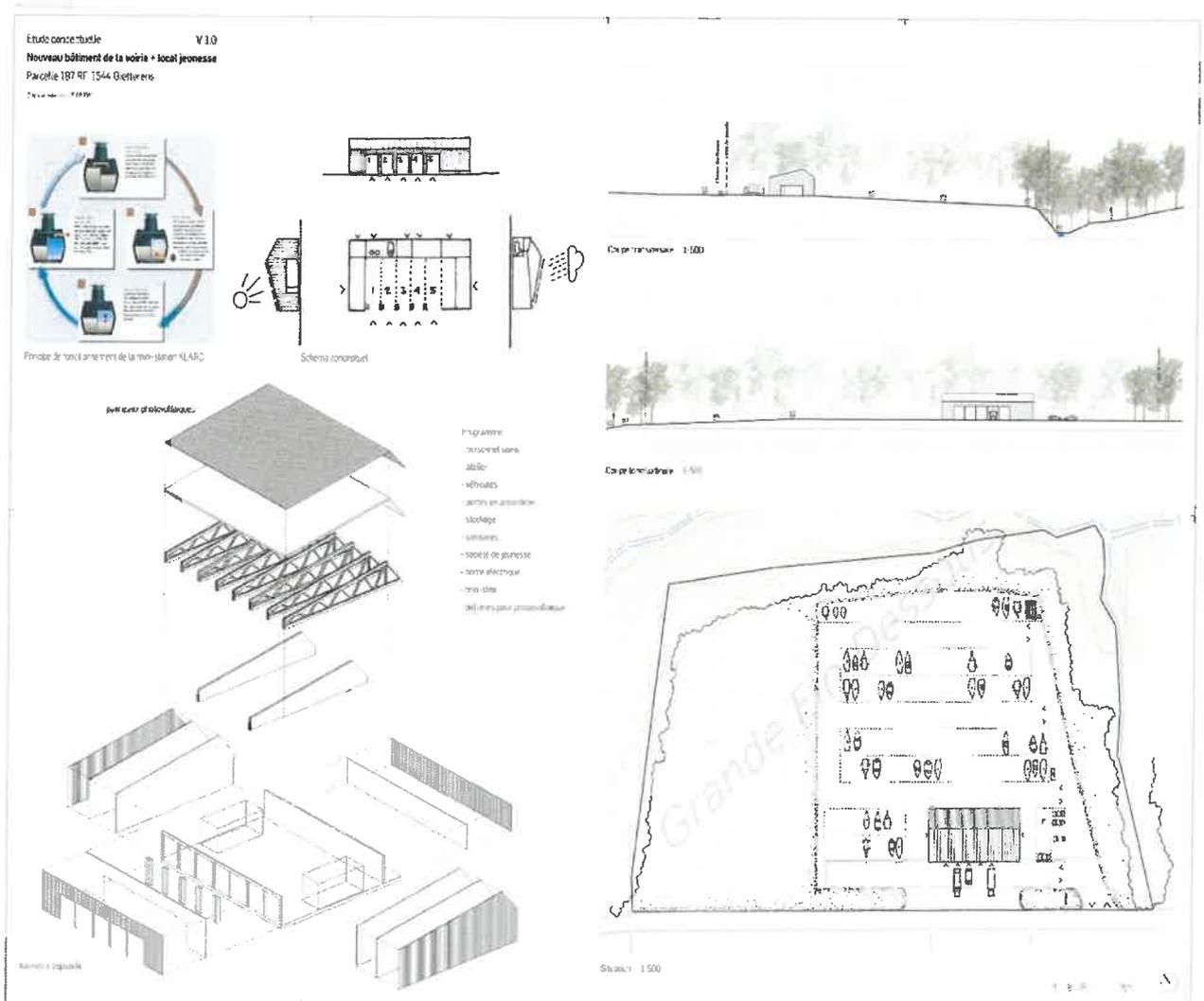
Le bâtiment actuel n'est malheureusement plus aux normes en vigueur. Il est vétuste, peu fonctionnel et ne remplit pas les normes BPA et SUVA en cas d'accidents. Un autre paramètre est le local de jeunesse sis actuellement dans les abris PC du terrain multisports que nous souhaiterions intégrer dans le futur bâtiment. Les avantages d'une telle délocalisation sont multiples. Ils permettraient une forte baisse des nuisances dans un secteur d'habitations, de mettre à disposition des vestiaires pour les différents utilisateurs du terrain multisports et surtout d'avoir un bâtiment adapté au travail de nos employés et à la législation en cours concernant les bâtiments publics.

Ce futur hangar devrait se situer sur la place des bers sis au chemin des Rappes. C'est actuellement un des seuls endroits possibles en fonction de la constructibilité du terrain. Il a également l'avantage d'être excentré et peu incommodants pour le voisinage. Certes, cet emplacement n'est pas desservi à l'heure actuelle en eau, épuration et électricité. Cependant, le groupe de travail présente un projet avec sa propre station d'épuration, une capacité photovoltaïque non négligeable ainsi qu'un raccordement à une future installation que le Groupe E prévoit pour optimiser le quartier de Fin de Gros-Bois.

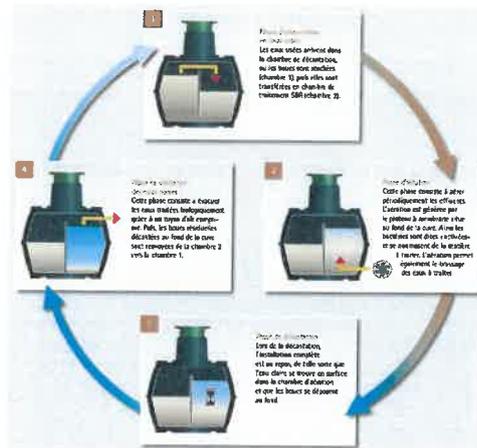
En cas d'approbation par le législatif pour ce budget d'investissement, les travaux pourraient commencer dans les meilleurs délais, dès l'automne 2023.



Le projet



Une STEP autonome qui nous permettrait de réduire considérablement les coûts par rapport à un raccordement sur notre système d'évacuation des eaux usées



ESTIMATION DU COÛT TOTAL DES TRAVAUX (en CHF)	
Travaux de l'entreprise de maçonnerie	287 000.00
Adduction d'eau et borne hydrante	68 000.00
Construction en bois	435 000.00
Panneaux photovoltaïques	120 000.00
Fenêtres en PVC	18 000.00
Portes d'entrées, alu (2 portes)	8 000.00
Portes sectionnelles (3 portes)	25 000.00
Ferblanterie	21 000.00
Installations électriques	62 800.00
Chauffage, PAC aire-eau	45 000.00
Installations sanitaires	56 000.00
Crépis et enduis intérieurs 1,5mm (280 m2)	12 000.00
Menuiserie	50 400.00
Revêtements de sols	30 000.00
Honoraires	53 000.00
Divers et imprévus, aménagements	65 000.00
TOTAL BATIMENT	1 356 200.00
RECAPITULATIF	
Bâtiment	1 356 200.00
Aménagements extérieurs	85 000.00
Frais secondaires et taxes	54 800.00
TOTAL TTC	1 496 000.00

Financement

Emprunt bancaire de CHF 1'500'000.-

Taux hypothécaire estimé à 2% CHF 30'000.-

Amortissement obligatoire 3% CHF 45'000.-

Coûts annuels à partir de 2024 CHF 75'000.-

Panneaux photovoltaïques

Production annuelle moyenne : 45'000 kWh

Rétribution annuelle projetée : CHF 7'000.-

Coût : CHF 120'000.-

Subventions : CHF 40'000.-

Bien que cet investissement puisse paraître lourd aux yeux de certains, il est pourtant indispensable et s'inscrit dans la réfection à long terme des bâtiments communaux. Le Conseil communal encourage son législatif à accepter cet investissement.

6. Rapports de la Commission financière

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Budget d'investissement 2023

Les membres de la commission financière ont pris connaissance du budget d'investissement 2023 qui prévoit une dépense de CHF 1'500'000.00 pour la construction d'un bâtiment d'édilité.

Même si cet investissement aura des conséquences financières pour la commune (amortissement, intérêts, frais d'entretien), nous comprenons cependant sa nécessité pour la commune et pour la sécurité de nos employés, le bâtiment actuel ne répondant plus aux normes de sécurité.

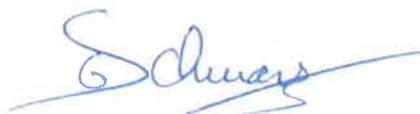
Les soussignés invitent les citoyens présents à l'assemblée d'accepter le budget d'investissement 2023.



Sébastien Guinnard,
Président



Jean-Luc Peter,
Membre



Gaëtan Schwarz,
Vice-président



Mathieu Aug,
Membre



Annie Dubey,
Membre

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

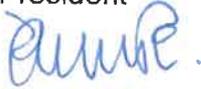
Augmentation de la contribution immobilière à 2,5 pour mille

Afin de pouvoir équilibrer le budget, la Commission financière soutien la mesure d'augmentation de la contribution immobilière à 2,5 pour mille dès le 1^{er} janvier 2023.

Les soussignés invitent les citoyens présents à l'assemblée d'accepter cette mesure.



Sébastien Guinnard,
Président



Jean-Luc Peter,
Membre



Gaëtan Schwarz,
Vice-président



Mathieu Aug,
Membre



Annie Dubey,
Membre

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Augmentation du taux d'impôts à 68.9%

Les membres de la commission financière ont pris connaissance de la proposition du Conseil communal d'augmenter le taux d'impôts à 68.9%. Dans la situation actuelle, nous sommes inquiets par rapport aux liquidités de la commune. Nous pensons aussi que les banques ne seront pas favorables à octroyer des crédits pour le financement des investissements, vu la situation de déficit chronique et les cash flow négatifs.

Pour éviter d'éventuelles augmentations d'impôts supplémentaires ces prochaines années, nous demandons au Conseil communal de faire une évaluation des futurs budgets pour étudier les éventuels potentiels d'économies. Mais nous sommes conscients que la marge de manœuvre est faible car la majorité des charges communales sont des charges liées (environ 60%). Dans les 40% restants, nous devons aussi reconnaître que certaines charges sont incompressibles (par exemple les amortissements et les intérêts des dettes).

Les soussignés invitent les citoyens présents à l'assemblée d'accepter cette augmentation d'impôts qui aura le mérite d'équilibrer le budget communal.



Sébastien Guinnard,
Président



Jean-Luc Peter,
Membre



Gaëtan Schwarz,
Vice-président



Mathieu Aug,
Membre



Annie Dubey,
Membre

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Budget de fonctionnement 2023

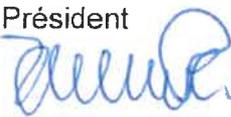
Suite au mandat que vous leur avez confié le 1^{er} juin 2021, les membres de la commission financière ont examiné le budget de fonctionnement 2023 proposé à l'assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2022.

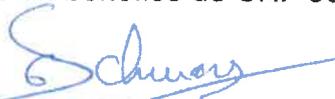
Pour se forger une opinion sur la pertinence du budget de fonctionnement 2023 présenté, les membres de la commission financière se sont entretenus avec le responsable du dicastère des finances de la commune ainsi que la boursière communale. Ils ont aussi analysé la hauteur des charges et des produits selon la nature des comptes.

Les membres de la commission financière relèvent que le déficit semble devenir chronique puisque le budget 2022 (les comptes n'étant pas encore arrêtés) et 2023 ainsi que la planification financière à moyen terme présentent un excédent de charges annuel systématique. Nous soulignons que les charges liées (qui ne dépendent pas directement de commune mais dont cette dernière doit s'acquitter) sont en constante augmentation, environ CHF 100'000 par année (moyenne sur 4 ans). Nous relevons que ces charges liées représentent environ 60% du budget communal. Au-delà des impacts comptables non monétaires liés au passage aux normes MCH2, l'état de santé des finances se dégrade. L'utilisation du capital propre pour couvrir un déficit est une mesure exceptionnelle que nous ne pouvons pas soutenir plus d'un exercice. En conséquence, un équilibre budgétaire doit être trouvé sur le long terme. Afin de maintenir les prestations actuelles, nous partageons l'avis du conseil communal d'augmenter les impôts, condition indispensable pour accepter le budget de fonctionnement 2023.

Les soussignés invitent les citoyens présents à l'assemblée d'accepter conjointement l'augmentation d'impôts et de la contribution immobilière ainsi que le budget de fonctionnement 2023, qui présente un bénéfice de CHF 50'122.00.


Sébastien Guinnard,
Président


Jean-Luc Peter,
Membre


Gaëtan Schwarz,
Vice-président


Mathieu Aug,
Membre


Annie Dubey,
Membre

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	627,018.00	110,570.00	569,020.00	82,400.00		
			516,448.00		486,620.00		
01	Législatif et exécutif	117,800.00		93,600.00			
011	Législatif	10,100.00		8,600.00			
0110	Législatif	10,100.00		8,600.00			
	Jetons de présences, autorités et commissions	2,000.00		2,600.00			
	Rémunération scrutateurs	600.00					
	Imprimés et publications	600.00					
	Prestations de services de tiers, affranchissements	1,600.00					
	Honoraires de l'organe de révision	5,000.00		6,000.00			
	Frais de déplacements et autres frais	300.00					
012	Exécutif	107,700.00		85,000.00			
0120	Exécutif	107,700.00		85,000.00			
	Traitement et jetons du conseil communal	90,000.00		85,000.00			
	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	11,200.00					
	Cotisations patronales Allocations familiales	2,300.00					
	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	2,000.00					
	Frais de déplacements et autres frais	2,000.00					
	Autres charges d'exploitation	200.00					
02	Services généraux	509,218.00	110,570.00	475,420.00	82,400.00		
021	Administration des finances et des contributions	5,500.00	6,000.00	6,500.00	8,000.00		
0210	Administration des finances et des contributions	5,500.00	6,000.00	6,500.00	8,000.00		
	Frais bancaires et postaux	2,500.00		2,500.00			
	Frais de poursuites	3,000.00		4,000.00			
	Frais de rappel & Remb. frais de poursuites		6,000.00		8,000.00		
022	Services généraux, autres	348,600.00	3,000.00	437,420.00	3,500.00		
0220	Services généraux, autres	348,600.00	3,000.00	437,420.00	3,500.00		
	Salaires du personnel communal	183,000.00		190,000.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
0220.3010.09	Remb. de tiers et d'assurances			-80,000.00			
0220.3040.00	Allocations d'employeurs pour enfants	6,300.00		7,920.00			
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	22,700.00		85,000.00			
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	21,800.00		75,000.00			
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	3,100.00		14,500.00			
0220.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	4,500.00		20,000.00			
0220.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. mala	2,400.00		8,500.00			
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	4,000.00		5,000.00			
0220.3099.00	Autres charges du personnel	3,000.00		3,000.00			
0220.3099.01	Frais de réception, souper de fin d'année, cadeaux	5,000.00					
0220.3100.00	Matériel de bureau	10,000.00		13,000.00			
0220.3102.00	Imprimés et publication	3,000.00		3,000.00			
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	3,000.00		5,000.00			
0220.3113.00	Matériel informatique	800.00		1,000.00			
0220.3118.00	Acquisition et maintenance annuelle logiciels & licence	20,000.00		26,000.00			
0220.3130.00	Prestations et services de tiers	2,000.00					
0220.3130.01	Téléphones, Internet, affranchissements	8,000.00					
0220.3130.02	Cotisation aux associations	3,000.00		2,500.00			
0220.3132.00	Honoraires et frais d'avocats	6,000.00		20,000.00			
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	5,000.00		10,000.00			
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	17,000.00		14,000.00			
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	1,000.00					
0220.3151.00	Entretien de machines et autres appareils	3,000.00					
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	6,000.00		6,000.00			
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	5,000.00		8,000.00			
0220.4210.00	Emoluments administratifs		2,000.00		3,500.00		
0220.4260.00	Remboursements et participations de tiers		1,000.00				
029	Immeubles administratifs	155,118.00	101,570.00	31,500.00	70,900.00		
0290	Immeubles administratifs	155,118.00	101,570.00	31,500.00	70,900.00		
0290.3010.00	Salaires du personnel communal	58,000.00		17,500.00			
0290.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	2,304.00					
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	4,200.00					
0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	7,300.00					
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'ass. accidents	1,600.00					

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
0290.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	1,750.00					
0290.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	900.00					
0290.3099.00	Indemnisation forfaitaire mensuelle (tél.)	960.00					
0290.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	4,200.00					
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	13,000.00					
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	12,000.00					
0290.3130.00	Prestations et services de tiers	10,000.00					
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses	6,000.00		4,000.00			
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	3,000.00		6,000.00			
0290.3144.01	Entretien des installations techniques	3,500.00					
0290.3160.00	Location			4,000.00			
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	26,404.00					
0290.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		20,000.00				
0290.4470.00	Location des terres communales		14,000.00		14,000.00		
0290.4471.00	Location capitainerie (apt de service)		9,600.00				
0290.4472.01	Location Rest. Croix Fédérale		33,600.00		33,600.00		
0290.4472.02	Location salles		5,000.00		4,200.00		
0290.4472.03	Location salle "ancienne Poste"		9,600.00		9,600.00		
0290.4472.04	Location club-house Tennis		3,000.00		3,000.00		
0290.4472.05	Location local Village lacustre		500.00		500.00		
0290.4479.00	Loyer de l'antenne Swisscom		6,000.00		6,000.00		
0290.4660.20	Amortissement planifié Bâtiments communaux PA		270.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	58,378.00	33,754.00	64,417.00	27,000.00		
15	Service du feu	54,148.00	33,754.00	60,889.00	27,000.00		
150	Service du feu	54,148.00	33,754.00	60,889.00	27,000.00		
1500	Service du feu communal	54,148.00	33,754.00	60,889.00	27,000.00		
1500.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions		24,624.00	500.00			
1500.3120.00	Electricité	800.00		600.00			
1500.3132.00	Prestations de tiers/bureau technique	9,000.00		18,000.00			
1500.3300.40	Amortissement planifié local du feu PA	2,848.00					
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	500.00		500.00			
1500.3612.00	Participation ADIS Broye (anc. CSPI Agnens)	41,000.00		41,289.00			
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		27,000.00		27,000.00		
1500.4260.00	Remboursement de tiers		6,000.00				
1500.4660.40	Amortissement planifié subv. Ecab PA		754.00				
16	Défense	4,230.00		3,528.00			
161	Défense militaire	1,000.00		1,000.00			
1610	Défense militaire	1,000.00		1,000.00			
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal	1,000.00		1,000.00			
162	Défense civile	3,230.00		2,528.00			
1620	Protection civile	3,230.00		2,528.00			
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	800.00		500.00			
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCI XXI	2,430.00		2,028.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
2	FORMATION	1,667,977.00	1,667,977.00	1,662,254.00	1,662,254.00		
21	Scolarité obligatoire	1,506,530.00		1,499,284.00			
211	Ecole primaire I (école enfantine)	85,028.00		83,836.00			
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	85,028.00		83,836.00			
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	85,028.00		83,836.00			
212	Ecole primaire II	402,829.00		389,076.00			
2120	Ecole primaire II	402,829.00		389,076.00			
2120.3611.00	Part. aux dépenses cantonales écoles primaires	352,230.00		338,791.00			
2120.3612.00	Contribution communale, Serv.logo., psycho., psychomotr	50,599.00		50,285.00			
213	Ecole du cycle d'orientation	451,408.00		466,122.00			
2130	Ecole du cycle d'orientation	451,408.00		466,122.00			
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	439,442.00		466,122.00			
2130.3660.20	Amortissements planifiés part. CO PA	11,966.00					
214	Ecoles de musique	7,050.00		5,000.00			
2140	Conservatoire	7,050.00		5,000.00			
2140.3611.00	Participation au Conservatoire & écoles de musique	7,050.00		5,000.00			
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	560,215.00		555,250.00			
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	560,215.00		555,250.00			
2190.3612.00	Participation à l'AISDPG	560,215.00		555,250.00			
22	Ecoles spécialisées	150,447.00		151,970.00			
220	Ecoles spécialisées	150,447.00		151,970.00			
2200	Ecoles spécialisées	150,447.00		151,970.00			
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	7,292.00		7,305.00			
2200.3631.00	Part des communes aux institu.spécialisées, handicapés	143,155.00		144,665.00			
23	Formation professionnelle initiale	11,000.00		11,000.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
230	Formation professionnelle initiale	11,000.00		11,000.00			
2300	Formation professionnelle initiale	11,000.00		11,000.00			
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantona	7,000.00		7,000.00			
2300.3637.00	Subvention - part. aux frais de transport - Bourses d'a	4,000.00		4,000.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	307,817.00	586,788.00	291,700.00	578,100.00		
32	Culture, autres	278,971.00		286,400.00			
321	Bibliothèque et littérature	25,300.00		28,700.00			
3210	Bibliothèque publique	3,500.00		3,500.00			
3210.3632.00	Contribution à la bibliothèque intercommunale	3,500.00		3,500.00			
329	Culture, non mentionné ailleurs	21,800.00		25,200.00			
3290.3140.00	Entretien lieu de culte (église)	400.00		400.00			
3290.3170.00	Réceptions organisées par la Commune (Fête nationale, e	6,000.00		9,000.00			
3290.3636.00	Subvention aux sociétés locales	15,000.00		15,000.00			
3290.3636.01	Subside à la Paroisse (repas des aînés)	800.00		800.00			
34	SPORT ET LOISIRS	282,517.00	586,788.00	263,000.00	578,100.00		
341	Sport	252,993.00	586,788.00	229,000.00	578,100.00		
3411	Port	252,993.00	586,788.00	229,000.00	578,100.00		
3411.3010.00	Salaires du personnel communal	60,000.00		75,000.00			
3411.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	450.00					
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC & frais adm.	4,500.00					
3411.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	5,900.00					
3411.3053.00	Cotisations patronales - ass. accidents	1,700.00					
3411.3054.00	Cotisations patronales - Allocations familiales	1,900.00					
3411.3055.00	Cotisations patronales - Ass. maladie collective PG	950.00					
3411.3101.00	Achat de matériel	16,000.00		21,000.00			
3411.3111.00	Achat machines, appareils, véhicules	4,000.00					
3411.3120.00	Eau, énergie, combustible	9,000.00		8,000.00			
3411.3130.00	Frais administratifs (tél.)	1,000.00		1,000.00			
3411.3132.00	Honoraires de tiers / prestations de services	1,000.00					
3411.3137.00	Impôts et assurances	4,000.00		2,500.00			
3411.3137.01	TVA	21,000.00					
3411.3144.00	Frais d'entretien du port	12,000.00		18,000.00			
3411.3144.01	Entretien et rénovation des installations	20,000.00		40,000.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
3411.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	6,000.00					
3411.3192.00	Taxes de concession (Etat)	62,000.00		62,000.00			
3411.3300.30	Amortissements planifiés Port	18,168.00					
3411.3300.60	Amortissements planifiés Véhicules Port	1,925.00					
3411.3604.00	Paiement des taxes de séjour à l'UFT	1,500.00		1,500.00			
3411.4240.00	Vente Electricité		23,000.00		23,000.00		
3411.4240.01	Taxe liste d'attente		2,000.00		1,600.00		
3411.4250.00	Vente de matériel et services / mise à l'eau et sortie		6,000.00		8,000.00		
3411.4419.00	Gains sur remboursement de droit de boucle		20,000.00		10,000.00		
3411.4430.00	Location places d'amarrage		500,000.00		500,000.00		
3411.4430.01	Location places d'hivernage et parking capitainerie		25,000.00		25,000.00		
3411.4430.02	Location places visiteurs		8,000.00		9,000.00		
3411.4604.00	Taxes de séjour		1,500.00		1,500.00		
3411.4660.10	Amortissement planifié Port subvention Port PA		1,288.00				
342	Loisirs	29,524.00		34,000.00			
3420	Loisirs	26,524.00		23,000.00			
3420.3100.00	Achat de matériel	1,000.00		2,000.00			
3420.3101.00	Carburants pour entretien parcs et zones de loisirs	700.00		500.00			
3420.3140.00	Entretien des parcs et zones de loisirs	12,000.00		14,000.00			
3420.3300.90	Amortissements planifiés	6,324.00					
3420.3636.00	Animation 3e âge	6,000.00		6,000.00			
3420.3636.01	Subvention communale aux organisations sans but lucratif	500.00		500.00			
3421	Plage	3,000.00		11,000.00			
3421.3144.00	Entretien de la plage	3,000.00		11,000.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
4	SANTÉ	493,866.00	1,000.00	459,707.00	1,000.00		
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	279,440.00	492,866.00	272,547.00	458,707.00		
411	Hôpitaux	4,791.00		4,035.00			
4110	Hôpitaux	4,791.00		4,035.00			
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	4,791.00		4,035.00			
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes	274,649.00		268,512.00			
4120	Établissement médico-social	274,649.00		268,512.00			
4120.3612.00	Participation homes médicalisés régionaux	81,022.00		81,185.00			
4120.3631.00	Participation subv. frais accompagnement personnes âgées	193,627.00		187,327.00			
42	Soins ambulatoires	213,426.00		186,160.00			
421	Soins ambulatoires	196,546.00		167,923.00			
4210	Soins ambulatoires	196,546.00		167,923.00			
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	146,322.00		125,915.00			
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	46,071.00		42,008.00			
4210.3612.02	Participation puériculture	4,153.00					
422	Services de sauvetage	16,880.00		18,237.00			
4220	Services de sauvetage	16,880.00		18,237.00			
4220.3612.00	Participation communales aux ambulances SMUR	16,880.00		18,237.00			
43	Prévention	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00		
433	Service médical des écoles	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00		
4330	Service médical des écoles	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00		
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	1,000.00		1,000.00			
4330.4260.00	Participation des parents		1,000.00		1,000.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	610,996.00	610,996.00	575,278.00	575,278.00		
51	Maladie et accident	1,000.00		1,000.00			
512	Réductions de primes	1,000.00		1,000.00			
5120	Réductions de primes	1,000.00		1,000.00			
5120.3611.00	Participation aux réductions de primes personnes indige	1,000.00		1,000.00			
52	Invalidité	302,894.00		302,895.00			
523	Institutions pour personnes handicapées et Inadaptées	302,894.00		302,895.00			
5230	Institutions pour personnes handicapées et Inadaptées	302,894.00		302,895.00			
5230.3631.00	Part. cantonale aux institu. spécialisée et aux handic	302,894.00		302,895.00			
54	Famille et jeunesse	120,639.00		84,739.00			
541	Allocations familiales (AF)	7,352.00		8,323.00			
5410	Allocations familiales (AF)	7,352.00		8,323.00			
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrati	7,352.00		8,323.00			
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	8,287.00		9,416.00			
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	8,287.00		9,416.00			
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupér	8,287.00		9,416.00			
545	Prestations aux familles	105,000.00		67,000.00			
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	105,000.00		67,000.00			
5451.3612.00	Part. Ass. régionale petite enfance / les P'tits Prunea	83,000.00		65,000.00			
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil extrafamilial de jour	20,000.00					
5451.3636.02	Subventions écoles maternelles	2,000.00		2,000.00			
55	Chômage	18,598.00		18,598.00			
559	Chômage non mentionné ailleurs	18,598.00		18,598.00			
5590	Chômage non mentionné ailleurs	18,598.00		18,598.00			
5590.3631.00	Contrib. des communes Fonds cant. de l'emploi	18,598.00		18,598.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
57	Aide sociale et domaine de l'asile	167,865.00		168,046.00			
572	Aide matérielle	165,632.00		163,878.00			
5720	Aide matérielle	165,632.00		163,878.00			
5720.3611.01	Part LASoc, services sociaux	1,736.00					
5720.3612.00	Part Service social régional, aide matérielle et MIS	163,896.00		163,878.00			
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	2,233.00		4,168.00			
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	2,233.00		4,168.00			
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	2,233.00		2,071.00			
5790.3612.00	Frais Service social			2,097.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2023		2022		2021	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS						
		440,747.00	117,911.00	200,162.00	78,000.00		
			322,836.00		122,162.00		
61	Circulation routière	394,678.00	117,911.00	155,700.00	78,000.00		
615	Routes communales	394,678.00	117,911.00	155,700.00	78,000.00		
6150	Routes communales	374,319.00	44,911.00	143,700.00			
	Salaires du personnel communal	97,000.00		62,500.00			
	Allocations d'employeur pour enfants	738.00					
	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	6,300.00					
	Cotisations patronales à la Caisse de pension	8,200.00					
	Cotisations patronales à l'ass. accidents	2,400.00					
	Cotisations patronales Allocations familiales	2,600.00					
	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1,350.00					
	Achat de carburant	8,400.00		7,000.00			
	Achat de sacs Robidog	800.00					
	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	9,000.00		8,500.00			
	Achat de matériel	7,500.00					
	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	1,200.00		1,000.00			
	Eclairage public	3,000.00		4,000.00			
	Assurance véhicules	6,500.00		6,000.00			
	Impôts sur les véhicules	4,000.00		5,000.00			
	Entretien des routes et de l'éclairage	30,000.00		25,000.00			
	Frais Service hivernal	2,000.00		3,000.00			
	Frais de véhicules et de machines	5,000.00					
	Frais de location - leasing	33,550.00		21,700.00			
	Frais de déplacements et autres frais	500.00					
	Amortissements planifiés routes	120,361.00					
	Amortissements planifiés Véhicules	12,218.00					
	Amort. planifiés Honoraires et études Incorporelles PA	11,702.00					
	Remboursements et participations de tiers		41,000.00				
	Amortissement planifié Route Subvention - PA		3,125.00				
	Amortissement planifié Subv. Eclairage public PA		786.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
6155	Parking	20,359.00	73,000.00	12,000.00	78,000.00		
6155.3130.00	Frais de surveillance (zone touristique)	8,000.00		8,000.00			
6155.3144.00	Frais entretien parking & horodateurs	5,000.00		4,000.00			
6155.3300.60	Amortissements planifiés Parking PA	7,359.00					
6155.4250.00	Recettes horodateurs et abonnements		25,000.00		35,000.00		
6155.4270.00	Amendes		20,000.00		15,000.00		
6155.4430.00	Location places de parc (bas du village)		28,000.00		28,000.00		
62	Transports publics	46,069.00		44,462.00			
621	Infrastructures de transports publics	7,971.00		7,992.00			
6210	Infrastructures de transports publics	7,971.00		7,992.00			
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	7,971.00		7,992.00			
622	Trafic régional et agglomération	38,098.00		36,470.00			
6220	Trafic régional et agglomération	38,098.00		36,470.00			
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	38,098.00		36,470.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2023		2022		2021	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DL	849,261.00	801,839.00	743,550.00	697,650.00		
			47,422.00		45,900.00		
71	Approvisionnement en eau	210,341.00	210,341.00	187,000.00	187,000.00		
710	Approvisionnement en eau	210,341.00	210,341.00	187,000.00	187,000.00		
7101	Approvisionnement communal en eau	210,341.00	210,341.00	187,000.00	187,000.00		
	Salaires du personnel communal	12,000.00		25,000.00			
	Allocations d'employeur pour enfants	90.00					
	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	800.00					
	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1,100.00					
	Cotisations patronales à l'ass. accidents	300.00					
	Cotisations patronales Allocations familiales	330.00					
	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	200.00					
	Matériel d'exploitation et fournitures	4,000.00		4,000.00			
	Achats d'eau pour revente	90,000.00		90,000.00			
	Achat de compteurs	7,500.00		1,000.00			
	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	400.00		300.00			
	Frais d'analyse d'eau	500.00		500.00			
	TVA au taux forfaitaire	200.00		200.00			
	Entretien du réseau d'eau	28,000.00		28,000.00			
	Amortissements planifiés des immobilisations corporelle	18,052.00					
	Attribution au financement spécial équilibre compte (FS	46,869.00					
	Location des compteurs		23,000.00		23,000.00		
	Taxes de base		49,000.00		49,000.00		
	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		110,000.00		110,000.00		
	Encassement TVA		5,000.00		5,000.00		
	Amorti., subv. d'invest.entrep.publ. portées au passif		71.00				
	Amorti. Planifié, subv. d'invest. ménages portées au pa		23,270.00				
72	Traitement des eaux usées	361,842.00	361,842.00	285,650.00	285,650.00		
720	Traitement des eaux usées	361,842.00	361,842.00	285,650.00	285,650.00		
7201	Traitement communal des eaux usées	361,842.00	361,842.00	285,650.00	285,650.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
7201.3010.00	Salaires du personnel communal	5,000.00		5,000.00			
7201.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	36.00					
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	350.00					
7201.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	450.00					
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'ass. accidents	150.00					
7201.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	180.00					
7201.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	80.00					
7201.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	2,000.00					
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	800.00		600.00			
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	7,000.00					
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	35,000.00					
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelle	9,071.00					
7201.3612.00	Participation aux frais de l'AIEE	301,725.00	335,438.00	280,050.00	285,650.00		
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		26,404.00				
7201.4660.70	Amorti. des subv.d'invest. des ménages portées au passif						
73	Gestion des déchets	209,604.00	180,000.00	210,000.00	210,000.00		
730	Gestion des déchets	209,604.00	180,000.00	210,000.00	210,000.00		
7301	Gestion communale des déchets	209,604.00	180,000.00	210,000.00	210,000.00		
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	30,000.00		55,000.00			
7301.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	216.00					
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	2,000.00					
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2,550.00					
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'ass. accidents	750.00					
7301.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	800.00					
7301.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	450.00					
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures	4,000.00		5,000.00			
7301.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	500.00					
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	1,000.00		400.00			
7301.3130.00	Frais de transport	50,000.00		45,000.00			
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets autres	40,000.00		40,000.00			
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets ménagers	35,000.00		40,000.00			
7301.3137.00	TVA	7,000.00		5,000.00			
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	4,000.00					
7301.3151.00	Frais d'entretien des stations de pesage	5,000.00		5,000.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
7301.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelle	9,242.00					
7301.3300.60	Amortissements planifiés Biens meubles Déchetterie PA	2,496.00					
7301.3510.00	Attribution au financement spécial déchets	14,600.00		14,600.00	150,000.00		
7301.4240.00	Taxe de base		80,000.00		40,000.00		
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		80,000.00		15,000.00		
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier		15,000.00		5,000.00		
7301.4634.01	Péréquation aux frais de transports		5,000.00				
74	Aménagements	708.00	2,656.00				
741	Corrections de cours d'eau	708.00	2,656.00				
7410	Corrections de cours d'eau	708.00	2,656.00				
7410.3300.20	Amortissements Aménagement des cours d'eau PA	708.00					
7410.4660.10	Amortissement planifié Aménagement cours d'eau PA		2,656.00				
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	5,600.00		5,000.00			
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	5,600.00		5,000.00			
7690	Agenda 21 - Développement durable	5,600.00		5,000.00			
7690.3000.00	Vacations Commission développement durable	1,000.00		1,000.00			
7690.3190.00	Agenda 21 - Développement durable	3,000.00		3,000.00			
7690.3190.01	Cité de l'énergie	1,600.00		1,000.00			
77	Protection de l'environnement, autres	13,766.00		500.00			
771	Cimetières, crématoires	13,766.00		500.00			
7710	Cimetière communal	13,766.00		500.00			
7710.3010.00	Salaires du personnel communal	9,500.00					
7710.3040.00	Allocations d'employeur pour enfants	72.00					
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	650.00					
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	850.00					
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'ass. accidents	250.00					
7710.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	270.00					
7710.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	150.00					
7710.3140.00	Entretien du cimetière	1,500.00		500.00			
7710.3300.40	Amortissements planifiés cimetière PA	524.00					

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2023		2022		2021	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
79	Aménagement du territoire	47,400.00	47,000.00	55,400.00	15,000.00		
790	Aménagement du territoire	47,400.00	47,000.00	55,400.00	15,000.00		
7900	Aménagement du territoire	47,400.00	47,000.00	55,400.00	15,000.00		
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	400.00		400.00			
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes & bureau technique	45,000.00		55,000.00			
7900.3132.02	Frais permis de construire	2,000.00					
7900.4240.00	Autorisations permis de construire		15,000.00		15,000.00		
7900.4260.00	Remboursement de tiers		32,000.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	55,334.00	25,000.00	75,346.00	17,000.00		
			30,334.00		58,346.00		
82	Sylviculture	23,234.00	25,000.00	35,000.00	17,000.00		
820	Sylviculture	23,234.00	25,000.00	35,000.00	17,000.00		
8200	Domaine forestier communal	23,234.00	25,000.00	35,000.00	17,000.00		
	Salaire du personnel communal	7,100.00		20,000.00			
	Allocations d'employeur pour enfants	54.00					
	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	480.00					
	Cotisations patronales à la Caisse de pension	620.00					
	Cotisations patronales à l'ass. accidents	180.00					
	Cotisations patronales Allocations familiales	200.00					
	Cotisations patronales à l'ass. indemnités jourm. malad	100.00					
	Achat de matériel	1,500.00		1,000.00			
	Achat sapins de Noël	2,000.00		2,000.00			
	Frais de débarquement et transports	5,000.00		5,000.00			
	Participation au Groupement forestier	6,000.00	5,000.00	7,000.00			
	Vente de bois						
	Vente sapins de Noël		2,000.00		2,000.00		
	Remboursement de tiers		18,000.00		15,000.00		
84	Tourisme	11,500.00		11,500.00			
840	Tourisme	11,500.00		11,500.00			
8400	Tourisme communal	11,500.00		11,500.00			
	Don Village Lacustre	10,000.00		10,000.00			
	Frais Village Lacustre	1,500.00		1,500.00			
85	Industrie, artisanat et commerce	20,600.00		28,846.00			
850	Industrie, artisanat et commerce	20,600.00		28,846.00			
8500	Promotion économique	20,600.00		28,846.00			
	Participation à l'Ass. régionale de la promotion économ	20,600.00		28,846.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	116,500.00	3,601,154.00	490,857.00	3,342,921.00		
		3,484,654.00		2,852,064.00			
91	Impôts	7,000.00	3,074,092.00	7,000.00	2,806,000.00		
910	Impôts	7,000.00	3,074,092.00	7,000.00	2,806,000.00		
9100	Impôts communaux ordinaires	7,000.00	2,338,092.00	7,000.00	2,165,000.00		
9100.3499.00	Escompte d'impôts	7,000.00		7,000.00			
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fi		1,950,000.00		1,760,000.00		
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		60,000.00		60,000.00		
9100.4001.00	Impôts sur fortune des personnes physiques - année fisc		250,000.00		230,000.00		
9100.4002.00	Impôt à la source		50,000.00		90,000.00		
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fis		22,000.00		20,000.00		
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales - année fisc		5,500.00		5,000.00		
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		592.00				
9101	Impôts communaux spéciaux		736,000.00		641,000.00		
9101.4021.00	Contribution immobilière		425,000.00		340,000.00		
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		160,000.00		160,000.00		
9101.4023.00	Impôt sur les mutations /centimes additionnels		140,000.00		130,000.00		
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		11,000.00		11,000.00		
93	Péréquation financière intercommunale		188,249.00		203,108.00		
930	Péréquation financière intercommunale		188,249.00		203,108.00		
9300	Péréquation financière intercommunale		188,249.00		203,108.00		
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		66,295.00		64,694.00		
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		121,954.00		138,414.00		
95	Part aux recettes sans affectation, autres		83,813.00		83,813.00		
950	Part aux recettes sans affectation, autres		83,813.00		83,813.00		
9500	Part aux recettes sans affectation, autres		83,813.00		83,813.00		
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		83,813.00		83,813.00		
96	Administration de la fortune et de la dette	109,500.00	255,000.00	358,857.00	250,000.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
961	Intérêts	53,500.00		51,500.00			
9610	Intérêts	53,500.00		51,500.00			
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	1,500.00		1,500.00			
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	52,000.00		50,000.00			
963	Immeubles du patrimoine financier	56,000.00	255,000.00	307,357.00	250,000.00		
9630	Immeubles du patrimoine financier	56,000.00	255,000.00	307,357.00	250,000.00		
9630.3300.40	Amortissements obligatoires (PF)			261,357.00			
9630.3430.40	Entretien des bâtiments	25,000.00		15,000.00			
9630.3439.00	Eau, énergie, combustibles, élimination	20,000.00		20,000.00			
9630.3439.01	Frais de gérance	5,000.00		5,000.00			
9630.3439.02	Assurances	6,000.00		6,000.00			
9630.4430.00	Location Droits de superficie		140,000.00		140,000.00		
9630.4430.01	Location Bâtiment Rte des Grèves 18		60,000.00		55,000.00		
9630.4430.02	Revenu locatif Bâtiment Ancienne Cure		55,000.00		55,000.00		
990	Postes non ventilables			125,000.00			
9900	Postes non ventilables			125,000.00			
9900.3611.00	Provision pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribou			125,000.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2023		2022		2021	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
		5,227,894.00	5,278,016.00	5,132,291.00	4,824,071.00		
	Excédent de revenu		50,122.00				
	Excédent de charge				308,220.00		
		5,278,016.00	5,278,016.00	5,132,291.00	5,132,291.00		

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	1,500,000.00					
02	Services généraux	1,500,000.00	1,500,000.00				
029	Immeubles administratifs	1,500,000.00					
0290	Immeubles administratifs	1,500,000.00					
0290.5040.03	Construction d'un hangar pour l'édilité	1,500,000.00					

10. Présentation du plan financier 2023-2027

Plan financier 2023 - 2027

Comptes de fonctionnement par nature

Compte	Désignation	2023	2024	2025	2026	2027
3	Charges	-5 227 894.00	-5 282 663.18	-5 338 142.31	-5 394 341.97	-5 451 272.90
30	Charges de personnel	-714 610.00	-718 183.05	-721 773.97	-725 382.84	-729 009.75
31	Biens, services et marchandises	-856 950.00	-874 089.00	-891 570.78	-909 402.20	-927 590.24
33	Amortissements du patrimoine administratif	-247 402.00	-247 402.00	-247 402.00	-247 402.00	-247 402.00
34	Charges financières	-116 500.00	-118 247.50	-120 021.21	-121 821.53	-123 648.85
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-61 469.00	-61 469.00	-61 469.00	-61 469.00	-61 469.00
36	Charges de transfert	-3 230 963.00	-3 263 272.63	-3 295 905.36	-3 328 864.41	-3 362 153.05
4	Revenus	5 278 016.00	5 302 849.21	5 327 806.59	5 352 888.75	5 378 096.32
40	Revenus fiscaux	3 073 500.00	3 088 867.50	3 104 311.84	3 119 833.40	3 135 432.56
42	Taxes et redevances	943 438.00	948 155.19	952 895.97	957 660.45	962 448.75
44	Revenus financiers	949 704.00	954 452.52	959 224.78	964 020.91	968 841.01
46	Revenus de transferts	311 374.00	311 374.00	311 374.00	311 374.00	311 374.00
	Résultat	50 122.00	20 186.03	-10 335.73	-41 453.22	-73 176.57

Compte des investissements

Désignation	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Rénovation de routes et zone 30km/h		-260 000.00				-260 000.00
Port - Rénovation et réfection passerelle	-400 000.00					-400 000.00
Construction nouvel hangar voirie	-1 500 000.00					-1 500 000.00
Rénovation restaurant				-600 000.00		-600 000.00
Rénovation bâtiment communal		-460 000.00				-460 000.00
Rénovation bâtiment Volg			-460 000.00			-460 000.00
Totaux	-1 900 000.00	-720 000.00	-460 000.00	-600 000.00	0.00	-3 680 000.00

11. Divers

11.1 Présentation de la répartition du budget d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port et de la plage.

Lors de l'Assemblée du 17 janvier 2022, le législatif a accepté un investissement de CHF 400'000.- pour remettre en état certaines installations du port et de la plage, suite à la crue du mois de juillet 2021. Il faut encore ajouter à ce montant la somme de CHF 130'000.- que notre assurance nous a versé pour les dommages subis.

Nous avons dû attendre, pour diverses raisons, la mise en route de ces travaux et nous pouvons maintenant vous présenter, ci-dessous, les différents travaux et leurs coûts pour remettre en état ces infrastructures.

Remise en état de la passerelle dite des « castors »	CHF 26'000.-
Remise en état de la passerelle longeant la plage	CHF 48'000.-
Remise en état du pont en voûte dans l'enceinte du port	CHF 59'000.-
Remise en état de l'affaissement de la jetée	CHF 47'000.-
Réaménagement du passage entre la plage et le chemin d'accès	CHF 20'000.-
Changement des cabines WC et douches	CHF 22'000.-
Réfection du chemin de l'EMS à la capitainerie	CHF 24'000.-
Remise en état de différentes infrastructures électriques	CHF 6'650.-
Location machines et matériel	CHF 3'000.-
Divers et imprévus	CHF 8'000.-
Montant total pour remise en état	<u>CHF 263'650.-</u>
Budget d'investissement	CHF 400'000.-
Participation Assurance RC de la Commune	CHF 130'000.-
Total budget	CHF 530'000.-
Montant remise en état	CHF 263'650.-
Solde budget	<u>CHF 266'350.-</u>

- Concernant l'idée d'un enrochement pour anticiper l'érosion de la plage, le Conseil communal a renoncé pour le moment à effectuer ce travail. En effet, après une prise de contact avec le groupement de gestion de la Grande Cariçaie et le SEN. Ces derniers nous demandent une étude approfondie sur cet endiguement pour évaluer les éventuelles conséquences sur la biodiversité et sur une éventuelle stagnation des eaux dans le secteur baignade.

- L'idée première du Conseil communal était de remplacer les passerelles qui donnent des signes de fatigues après près de quinze années de mise en service. Cependant, compte tenu de certaines priorités budgétaires et d'investissements de plus grandes importances, le Conseil communal a renoncé à cette solution tout en étant conscient qu'à moyen terme, il faudra envisager une réfection complète de ces structures. Afin de prolonger la durée de vie de ces passerelles, le Conseil communal a mandaté une entreprise pour l'évaluation annuelle de ces structures et les éventuels travaux pour leur permettre de perdurer encore quelques années.
- Plusieurs habitants se sont offusqués de la fermeture de cette passerelle. Cette décision a été prise par le Conseil communal pour donner suite à un rapport d'expertise sur la dangerosité d'emprunter cette dernière. Votre exécutif étant responsable en cas d'accident, il n'a pas voulu prendre de risque avant la remise en état de ces structures.

11.2 Présentation des recommandations du contrôle des prix (Confédération) sur le règlement des déchets approuvé le 15.12.2020.

Couverture des coûts et montant des taxes

- L'évaluation des charges et des revenus attendus sur la base des nouvelles taxes a montré que le service de gestion des déchets de la Commune pourra garantir une couverture des charges adéquates.

Le surveillant des prix renonce ainsi à formuler une recommandation à cet égard.

Recommandations

Sur la base des considérations qui précèdent et conformément aux articles 2, 13 et 14 sur la LSpr, le surveillant des prix recommande à la Commune

- De revoir à la baisse la taxe pour les résidences secondaires, de sorte qu'elle ne soit pas plus élevée que celle appliquée aux ménages composés de deux personnes adultes.

Le Conseil communal ne souhaite pas suivre cette recommandation dans la mesure où la taxe des résidences secondaires est liée à l'augmentation de la déchetterie ce qui, à notre avis, justifie cette taxe plus élevée.

- D'introduire une distinction entre les différents types d'activités économiques afin que les entreprises puissent être imposées selon le principe de causalité, d'équivalence et d'égalité de traitement.

Le Conseil communal ne souhaite pas suivre cette recommandation dans la mesure où une taxe au m3 est déjà facturée selon les déchets déposés (béton, encombrants, etc.), ce qui équivaut pour le Conseil communal à une égalité de traitement.

11.4 Éclairage public - retour sur le sondage envoyé aux habitants.

Suite à la décision du Conseil communal d'éteindre notre éclairage public selon les directives cantonales en matière de sécurité routière, nous avons reçu un nombre plus ou moins équivalent d'avis positifs et négatifs.

Pour espérer avoir un avis général sur cette action, les citoyennes et citoyens ont reçu un tout-ménage sous forme de sondage le 17 novembre 2022 pour un retour le 9 décembre à notre administration.

Nous vous ferons part de ces résultats lors de la prochaine Assemblée communale et le Conseil communal vous informera des éventuelles décisions et modifications qu'il pourrait apporter à cette action.



Fermetures de fin d'année

*L'administration communale sera fermée
durant les vacances de Noël,
soit du vendredi 23 décembre 2022 à 16h30
au lundi 9 janvier 2023 à 16h00.*

*La déchetterie sera fermée
du 24 décembre 2022 au 8 janvier 2023*

Ouvertures spéciales :

Mercredi 28 décembre 2022 de 16h00 à 18h00

Mercredi 4 janvier 2023 de 16h00 à 18h00

*Le Conseil communal
tient à remercier ses employés pour leur
collaboration durant cette année 2022 et leur
présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023 et
leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.*



*Le Conseil communal
ainsi que le personnel de la Commune de
Gletterens remercient ses habitants pour
leur participation citoyenne tout au long de
l'année 2022, leur présentent leurs meilleurs vœux
pour 2023 et leur souhaitent de joyeuses fêtes de
fin d'année.*